

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens
Conseil d'arrondissement du 1^{er} mars 2011 déposé au
conseil d'arrondissement du 5 avril 2011**

1) Madame Diane Harlow

11-38246

CA 1er mars 2011

Dépose une pétition de 56 noms demandant l'amélioration de l'éclairage au tunnel Ste-Marguerite car il est obscur et peu sécuritaire. Elle remercie la conseillère Véronique Fournier pour son écoute et son dévouement.

Le maire indique que l'on travaillera la question, que la conseillère Véronique Fournier a déjà discuté de la question avec la résidente hier et que l'on sait qu'une série de travaux sont déjà prévus sur différents viaducs.

La conseillère Véronique Fournier indique que l'on avait déjà entrepris des démarches à ce sujet et que l'équipe de Rosemont qui est responsable de l'éclairage a déjà effectué des vérifications.

Monsieur Babak Herischi, directeur des Travaux publics, indique que la problématique découle du type d'éclairage en place et non du nombre de lumières installées. Il indique que l'on communiquera avec la résidente dès que des informations plus précises seront connues.

La Direction des travaux publics a communiqué avec la citoyenne pour lui indiquer que la Ville étudie la possibilité de modifier l'éclairage du tunnel Ste-Marguerite afin que le passage piétonnier soit éclairé. Une visite a eu lieu et une solution sera choisie prochainement.

2) Monsieur Derek Robertson

11-38250

CA 1er mars 2011

Mentionne qu'il n'a pas reçu les documents indiqués comme transmis dans le rapport de suivi des requêtes. Il remercie le conseil pour la Nuit blanche et espère que cela deviendra une tradition. Il souligne particulièrement la partie de hockey. Il demande pourquoi des travaux sont en cours depuis plus de trois semaines à l'intersection Lacasse et St-Philippe car la situation est dangereuse. Il demande aussi quand le trottoir devant l'édifice d'Imperial Tobacco sera rouvert car il est barricadé depuis un accident automobile l'été dernier.

Le maire indique que l'on fera les vérifications d'usage.

Monsieur Babak Herischi indique que la barricade a été érigée à la demande de la DAUSE car il y avait risque d'effondrement.

La Direction des travaux publics a effectué des vérifications concernant les travaux qui ont été faits et il s'avère que ceux-ci ont été complétés le 23 mars 2011. En ce qui concerne le trottoir devant l'édifice de l'Imperial, les barricades ont été enlevées le 17 mars 2011.

Indique qu'il représente une dizaine de voisins et soulève une problématique concernant le déneigement sur la rue des Seigneurs car il n'y a pas d'endroit sur les terrains pour envoyer la neige et que des billets d'infraction peuvent être émis en raison du règlement applicable qui stipule que la neige ne peut être mise sur le domaine public. Il dépose des photos illustrant la problématique. Il indique qu'il aurait des suggestions à formuler pour améliorer la situation.

Le maire constate la problématique en fonction de la construction et de l'aménagement des maisons et que cette situation est aussi présente à d'autres endroits. Il indique que sous peu on devrait être en mesure d'annoncer une bonne nouvelle concernant la question et invite le résidant à déposer un document exposant ses propositions et qu'on lui communiquera les suites au dossier.

La Direction des travaux publics fera les suivis appropriés sur la question. Le nouveau règlement doit prévoir des dispositions à cet effet.

Remercie le conseil pour son appui dans le dossier du bâtiment no 7. Elle dépose un document illustrant la proposition actuelle d'aménagement du projet ainsi que des exemples dignes de mention, notamment à Vancouver, où un espace semblable a été réhabilité. Elle fait un rappel des étapes qui ont été faites dans le dossier et demande que le conseil continue son appui afin d'en arriver à un projet exemplaire.

Le maire indique qu'il rencontre l'équipe des grands projets demain et qu'il continue d'appuyer le projet et les demandes de la communauté. Il souligne tout le travail qui a été fait en amont avec les fonctionnaires et les élus. Il indique qu'il continue à demander au central que des investissements soient faits considérant que le produit de la taxe retourne au central. Il rappelle que les lignes directrices ont été tracées par le règlement adopté en vertu de l'article 89 et que c'est l'une des difficultés que l'on a présentement.

Monsieur Babak Herischi indique qu'une partie de la problématique vient du fait que la neige est accumulée sur le domaine privé mais que son équipe étudiera la question afin que chacun puisse faire sa partie.

Répondu sur place.

Indique qu'elle n'est pas en faveur des autorisations de construction hors toit, tel que le dossier présenté en 40.13. Elle souligne à nouveau la problématique avec le viaduc Hibernia. Elle demande où en est la demande de citation patrimoniale du bâtiment no 7 rappelant que cela faciliterait les démarches si elle était obtenue. Elle demande s'il est vrai que le terrain au coin de Sébastopol sera vendu pour y construire des condos. Elle indique qu'il y a un problème d'éclairage dans la ruelle Ste-Madeleine et Bourgeois.

Sur la question des bâtiments hors toit, le maire indique que le principe en est un de développement durable et d'utilisation maximale des toitures. Il indique qu'il est vrai que ce n'est pas toujours beau mais qu'il y a aussi de belles réussites, citant plus particulièrement la Maison productive. Il rappelle que l'agriculture urbaine est un enjeu montréalais. Sur la question du viaduc Hibernia, il indique qu'on ne peut nier qu'il y a un problème, que l'on a réussi à demander au CN

une liste des travaux prioritaires et sur les différentes mesures à prendre sur les viaducs et que celui-là est prioritaire. Sur cette question, il indique que l'arrondissement chemine aussi et qu'avec le déneigement, la priorité est sur les trottoirs et que dans un souci d'amélioration constante, on revoit aussi la question avec nos entrepreneurs. Sur la question du terrain du CN au coin Sébastopol, il indique qu'il a communiqué avec le CN pour avoir plus d'informations et qu'il est en attente d'un retour sur la question. En ce qui concerne la citation patrimoniale, il indique que l'arrondissement avait fait le suivi approprié il y a longtemps et rappelle qu'il y a un moratoire et que les informations qui nous sont données indiquent clairement qu'il n'y aura aucun développement dans ce type de dossiers avant 2012. Il indique qu'entre-temps, l'arrondissement continue de peaufiner les dossiers.

La conseillère Véronique Fournier indique que la question de citation patrimoniale est aussi vraie dans d'autres secteurs, notamment dans Griffintown et que dans le contexte de la planification détaillée, on sait qu'il y a des enjeux de protection du patrimoine et que ce sont des dossiers sur lesquels l'arrondissement s'est positionné et qu'elle entend défendre et que malgré la directive actuelle, on travaille activement la question du patrimoine avec la Direction de l'aménagement urbain ce printemps.

Le maire rappelle l'intervention de madame Patterson le mois dernier concernant le Horse Palace dans Griffintown et la volonté exprimée de créer un corridor culturel et de préserver le patrimoine et que d'autres demandes ont été formulées pour des citations, notamment pour le corridor culturel mais que les dossiers seront bloqués à la division Patrimoine et Toponymie.

La conseillère Sophie Thiébaud demande si des demandes de citations ont été faites ou considérées pour des bâtiments le secteur St-Henri, notamment pour des bâtiments dans le village St-Augustin ou le 157 St-Philippe.

Le maire indique que lorsqu'il faisait référence à des ensembles, cela en faisait partie, que certains immeubles ont déjà fait l'objet de citations qui ont été refusées ou que les bâtiments ont été détruits et qu'Héritage Montréal travaille aussi sur cette question.

La Direction des travaux publics indique avoir effectué à nouveau, des travaux de nettoyage des trous sur la fondation du Pont Hibernia. Une lettre à cet effet a été transmise à la citoyenne le 21 mars 2011.

6) Monsieur Serge Deschamps

11-38262

CA 1er mars 2011

Indique qu'il est d'accord avec les propos de madame Alexandroff sur les mezzanines et qu'avec le temps celles-ci vont étouffer le quartier. Il indique que, selon SOS Culture, si la tendance se maintient, pendant les deux ans nécessaires pour faire l'inventaire des maisons anciennes, elles auront disparu car elles auront été achetées par des promoteurs qui les auront démolies. Il indique qu'il a déposé une plainte contre la rénovation du 550, Greene car c'était un bâtiment historique qui ne l'est plus à la suite des rénovations et que la Direction de l'aménagement urbain n'a aucun expert en patrimoine parmi son personnel. Il demande au conseil de constituer un comité d'experts en patrimoine pour analyser les demandes sur les bâtiments anciens.

Le maire indique que c'est une excellente suggestion qui sera étudiée.

La demande de constituer un comité d'experts en patrimoine est en analyse.

À titre de membre du comité «7 à nous», il indique qu'il y a encore du travail à faire en ce qui a trait au bâtiment no 7 car, depuis le début, les organismes demandent d'avoir un projet qui a une vision d'ensemble du secteur. Il remercie le maire d'avoir repoussé les échéanciers afin de permettre d'en arriver avec le meilleur projet possible et indique que des éléments découlant d'une vision d'ensemble doivent encore être intégrés. Il précise que le bâtiment no 7 est l'élément unique de ce projet. Il demande s'il est possible d'envisager de demander au promoteur la réduction du nombre d'unités. Il demande aussi au maire de préciser la teneur de sa présentation de demain au central et questionne la possibilité d'avoir une réserve foncière sur les terrains pour se garder plus de temps pour mener à bien le projet.

Le maire indique qu'une présentation du projet sera faite au comité de monitoring et que des demandes seront formulées pour qu'il y ait des investissements en amont, notamment pour des infrastructures et des investissements pour des équipements municipaux, de l'aménagement et des talus, qu'il y ait une révision des usages et des interfaces et une diminution du nombre d'unités. Il indique que, seul, l'arrondissement n'a pas la capacité de faire une réserve foncière mais qu'il est enthousiaste par rapport au projet rappelant que tous ont travaillé fort pour en arriver à cette étape et il félicite plus particulièrement le travail de monsieur Normand Proulx et de madame Julie Nadon de l'aménagement urbain.

Répondu sur place.

Demande d'étudier la possibilité de permettre la garde de poules et demande de commencer par permettre les poules dans les jardins communautaires et au parc Angrignon et demande si la ferme Angrignon sera rouverte. Elle demande un rendez-vous afin de présenter sa requête plus amplement car celle-ci touche aussi le réaménagement des écuries de la rue Basin. Elle souligne que l'entreprise Berger Blanc retenue pour le contrat de service animalier n'est pas accessible et que plusieurs plaintes ont été déposées sur le traitement des animaux.

Le maire indique que le débat sur les poules en milieu urbain en est un métropolitain qui devrait faire l'objet d'une consultation publique mais que la ville centre a décidé que les discussions devraient avoir lieu arrondissement par arrondissement. Il indique que des analyses de la question sont en cours notamment à Rosemont et qu'on en attend les résultats.

Répondu sur place.

Indique qu'il habite sur la rue St-Philippe entre St-Antoine et Richelieu et que, à cause de la largeur de la rue, il est très difficile de circuler lorsqu'il y a de la neige. Il demande s'il y a des zones prioritaires pour le déneigement et si, pour des raisons de sécurité, la rue pourrait s'y retrouver. Il indique qu'il craint l'accessibilité aux habitations par les camions de pompier si un feu se déclarait.

Le maire indique que la priorisation de certaines rues est faite selon des critères précis et que cette exigence fait aussi partie des appels d'offres.

Monsieur Babak Herischi, directeur des Travaux publics donne des informations additionnelles sur les opérations de déneigement ainsi que sur les conditions météorologiques qui ont compliqué les

opérations. Il indique que des validations seront faites mais que cette rue fait partie d'un contrat octroyé à un entrepreneur privé qui est l'un des plus efficaces et qui termine ses opérations plus tôt que prévu.

La Direction des travaux publics a fait des vérifications et a discuté avec le citoyen pour lui indiquer que la situation décrite est le résultat d'une situation exceptionnelle car étant donné la quantité de neige reçue en peu de temps, l'entrepreneur n'avait pas eu le temps de ramasser la neige avant la deuxième bordée. On a mentionné au citoyen qu'une attention particulière sera apportée à cette rue si une telle situation se reproduisait.

10) Madame Linda Gauthier

11-17527

CA 1er février 2011

Soulève une problématique concernant le déneigement d'un accès pour personne à mobilité réduite sur la rue Dominion ainsi que la signalisation qui y est installée. Elle indique que la situation a été signalée à plusieurs reprises et que le résidant doit obtenir des traitements médicaux trois fois par semaine. Elle demande si le mobilier urbain inclus dans l'emprunt de 150 000 \$ est du mobilier urbain accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le maire indique que les vérifications techniques seront faites concernant ce dossier. Il rappelle que la conseillère Roy travaille en étroite collaboration avec l'équipe de monsieur Herischi sur la question du déneigement aux abords des résidences pour aînés et rappelle que l'on a intégré les commentaires d'une personne à mobilité réduite lors des analyses du projet de cafés-terrasses. Il indique que le commentaire sera pris en considération pour la question du mobilier urbain.

Monsieur Babak Herischi indique qu'une partie de la problématique vient du fait que la neige est accumulée sur le domaine privé mais que son équipe étudiera la problématique afin que chacun puisse faire sa partie.

La Direction des travaux publics indique que la partie appartenant à la Ville est déneigée de façon continue. Quant à la partie privée (descente et rampe), il appartient au propriétaire de l'immeuble de faire l'entretien. Pour la question du stationnement sur St-Jacques, une demande sera faite afin d'installer une zone de débarcadère laquelle sera priorisée en période de déneigement.

11) Monsieur Serge Deschamps

11-5468

CA 11 janvier 2011

Rappelle l'importance de la préservation des maisons anciennes du noyau villageois Saint-Augustin et dépose de la documentation à cet effet. Il indique que le Conseil du Patrimoine avait aussi suggéré que l'arrondissement procède à un inventaire.

Monsieur Normand Proulx, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises précise qu'un inventaire du cadre bâti a été effectué dans le cadre du PIIA.

Le maire rappelle que le conseil partage cette préoccupation concernant le patrimoine, que le dossier de la rue Rose-de-Lima avait été difficile à trancher et que l'on doit s'assurer de faire de la sensibilisation auprès des propriétaires et des nouveaux acheteurs de maisons anciennes. Il indique que les membres du conseil prendront connaissance des documents déposés et qu'une communication a déjà été reçue de monsieur Dinu Bumbaru d'Héritage Montréal et qu'il sera convié à une rencontre afin d'étudier la question. Il souhaite que le résidant puisse enrichir la discussion par ses connaissances.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle siège à la commission sur la mise en valeur du territoire qui révisé la politique de la ville sur le patrimoine et qu'elle verra comment l'expertise et les commentaires du résidant pourraient être mis à contribution.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises étudiera la demande.